

## BULLETIN ENSEIGNEMENT

A VENIR SYNDICAL NO 4

**UNE FIN D'ANNÉE COMME ON EN N'AURAIT PAS VOULU :  
DÉCISIONS DE DERNIÈRE MINUTE.  
DIKTAT POLITIQUE ? MAIS POURQUOI AGIR AINSI ?**

**EN MAI, FAIS CE QUI TE PAIE !**



**Pas joli, joli ce mois de mai au DIP**

**La grève pour l'avenir du 21 mai est suspendue pour nos élèves, pour tous les jeunes de notre canton.**

Le DIP décide de ne pas accompagner les jeunes dans leur quête de demain en leur refusant la possibilité de participer à la grève de l'avenir le 21 mai. Les syndicats ont demandé que cet après-midi-là soit libéré de travaux notés, le DIP en décide autrement, **une fois de plus en dernière minute.**

Les enseignants reçoivent une lettre datée du 12 mai les informant que les cours se tiendront comme d'habitude, que les évaluations auront lieu sans aucun aménagement concernant le vendredi 21 mai après-midi, **jour de grève de l'avenir.** Ces injonctions venant de notre présidente du DIP laissent beaucoup d'enseignants désabusés tout particulièrement ceux qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité.

Le plus étonnant c'est que cette lettre mentionne une information tardive auprès de la Direction générale du DIP et que celle-ci serait prise suite à un échange avec les partenaires de l'école. Or ces affirmations sont erronées, elles ne sont pas respectueuses du dialogue social ; que le DIP assume ses décisions et ne se couvre pas d'un hypothétique dialogue.

Tout d'abord rappelons que le mouvement pour le climat dépasse le canton et la Confédération, que cette grève ou manifestation pour le climat est internationale et désormais reportée d'année en année, annoncée depuis deux ans déjà.

Ce grand mouvement a été porté à la connaissance de nos autorités, plus précisément à notre gouvernement depuis plus de deux mois et l'aval à ce mouvement a été évoqué. Et ce n'est que le 12 mai que les enseignants reçoivent un courrier disant que le DIP est informé récemment de cette manifestation ?

Étonnamment les partenaires ont été contactés par téléphone quelques heures avant l'envoi de la lettre aux enseignants ; malgré leur stupéfaction, la lettre part sans prise en compte des remarques.

En une semaine ce sont ainsi deux annonces importantes qui défont tout dialogue avec les enseignants, ceci au nom de la Covid-19 : anticipation des examens pour raison de pandémie et maintenant entrave à la grève de l'avenir. Mais qu'en est-il du dialogue entre partenaires sociaux ?

Madame la Conseillère d'État en charge du DIP relève souvent dans la presse combien les jeunes ont besoin de soutien, d'accompagnement pour définir leurs perspectives d'avenir. Cependant par sa décision de ne pas accepter de libérer le vendredi de tout examen, elle empêche les étudiant.e.s déjà fragilisés.e.s de conduire tous ensemble, uni.e.s dans un même élan, la réflexion sur leur avenir. Au nom des examens anticipés, au nom de la crise sanitaire, on oublie leur lendemain. Nos jeunes ont besoin de définir, d'espérer demain, c'est ainsi qu'ils auront l'engouement de réussir leurs examens. Notre supérieure ne se rend-elle pas compte de l'état psychologique de nos jeunes, certains désespérés voulant fuir Genève, d'autres soupirant toute la journée à l'école ? Pourquoi ? Parce que demain n'est pas facile à imaginer. Alors comment oser aujourd'hui galvauder la journée qui unit notre jeunesse autour de l'ébauche d'un projet de société ?

Les nouveaux plans d'études intègrent le développement durable, les cours durant l'année conduisent une réflexion sur demain et au moment où les jeunes peuvent se fédérer, nos autorités méprisent cette opportunité.

Et finalement nos autorités ne prennent même pas en compte l'engagement des professeurs et leur volonté de conduire les jeunes vers des lendemains plus prometteurs !

**Vraiment ce mois de mai n'est pas bien joli au DIP, il laisse planer des lendemains si peu glorieux de la part de nos autorités.**

## PÉTITION du 6 mai 2021

à l'attention de la DGESII et de Mme la Conseillère  
d'État A. Emery-Torracinta

### Anticiper les examens au Secondaire II : une décision de dernière minute imposée et incomprise

C'est mardi 5 mai que la décision du DIP d'anticiper de presque dix jours pour certains degrés les examens et les épreuves de fin d'année (EFA) du Secondaire II parvient aux enseignants. Cette nouvelle tombe alors que nous, enseignant.e.s, demandons depuis plus d'un mois des clarifications quant aux demandes d'allègements des champs d'examens du collège émis dans la lettre adressée par notre Présidente du DIP. Nos directions ont demandé aux enseignant.e.s de patienter et voilà que l'annonce d'anticipation des examens et des allègements de programme tombe moins de trois semaines avant la fin des cours des 4<sup>èmes</sup> du collège et des 3<sup>èmes</sup> de l'E.C.G.

Depuis le début de l'année scolaire, notre syndicat Avenir Syndical demande d'anticiper la fin de l'année afin de permettre aux professeur.e.s d'encadrer les élèves de manière optimale. L'annonce d'anticiper les examens nous plonge, nous enseignant.e.s, dans une profonde incompréhension. Non seulement cette décision est prise sans anticipation, mais aussi sans consultation des enseignant.e.s qui sont sur le terrain. Alors que nous vivons dans le risque de pics pandémiques depuis plus d'un an et que nous savons désormais que seule l'anticipation peut nous permettre de juguler les difficultés dues aux incertitudes générées par la Covid-19, ces décisions mettent, et les enseignant.e.s, et les élèves dans une situation de stress important juste avant les examens.

#### Nous déplorons :

- Que le deuxième semestre ne puisse pas se terminer selon la programmation effectuée par les professeurs,
- Que les dernières épreuves du deuxième semestre ne puissent pas être passées dans la sérénité,
- Que les révisions ne puissent pas aboutir selon le planning de chaque enseignant,
- Que les cours de préparation aux examens soient alors bousculés ou suspendus,
- Que les élèves ne bénéficient plus du temps de révision,
- Que l'allègement des programmes sera le fruit de choix aléatoires,
- Que ces mesures soient la porte ouverte à des absences supplémentaires des élèves qui choisiront de passer leurs examens lors de la session de rattrapage,
- Que les examens passés sans juré fassent l'objet de recours,
- Que de multiples recours aient lieu au vu de l'instabilité générée par la situation.

Il s'avère donc que ces décisions, dont les objectifs sont certainement louables, ne répondent pas au principe de proportionnalité.

**Les enseignant.e.s auraient dû être consultés afin d'être entendus pour que les élèves puissent aborder leur session d'examens et d'EFA en toute confiance et forts de leur réussite : tous, élèves et enseignants, ont bataillé pour retrouver le niveau de compétences exigés des élèves et on fait fi de leur organisation.**

**En ne respectant plus le dialogue entre la base et la hiérarchie, on perçoit une crise de confiance des professeur.e.s dont le labeur est souvent discrédité par la gouvernance.**

**Les enseignants signataires demandent qu'à l'avenir la confiance soit rétablie et que le travail de concertation, même en tant de situations particulières, soit maintenu.**

Pétition en ligne sur <https://avenirsyndical.ch/petitions/-retour-petitions> [info@avenirsyndical.ch](mailto:info@avenirsyndical.ch)

### Passer des examens au pas de course :

C'est au rythme effréné de 18 élèves par jour par enseignant que les examens oraux se dérouleront au Secondaire II.

Les professeurs ont bataillé, mais en vain, de 25 élèves ils sont passés à 18 élèves par jour, mais c'est

beaucoup trop d'élèves en une journée !

On ne peut s'empêcher de faire la comparaison avec la visite chez le médecin, si vous ne voulez pas que votre facture s'élève à un montant exorbitant, vous ne posez pas trop de questions, vous allez à l'essentiel, vous sortez le plus vite possible pour que Tarmed ne joue pas avec votre tirelire. Eh bien c'est ainsi désormais que le

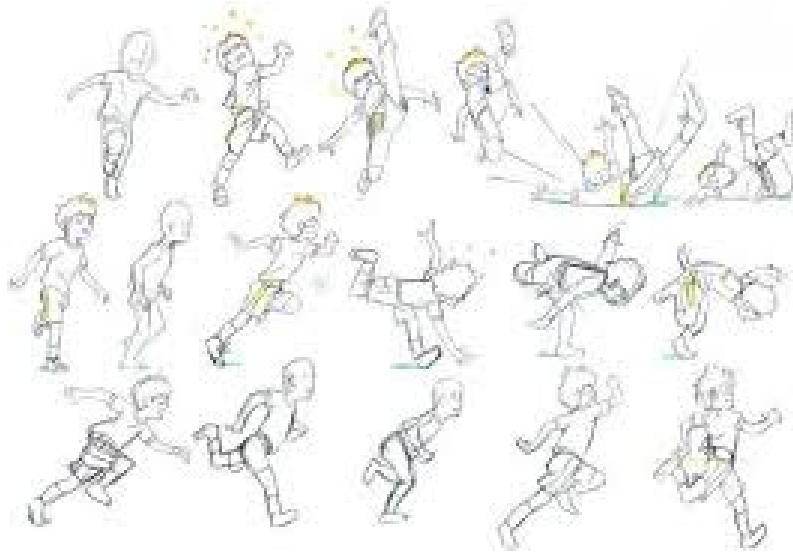


« Elle part, elle s'évertue ;  
Elle se hâte avec lenteur »

<https://turtle-mania.fr/wordpress/le-lievre-et-la-tortue>

concept de l'examen oral est envisagé. Dire en peu de temps l'essentiel ! Pas de fioriture, pas trop de développement, l'élève doit compacter son savoir et répondre au devoir d'efficacité. Pas d'hésitation, il faut y aller...

Cela c'est sans parler de l'enseignant.e. qui doit prendre en compte le discours de chaque élève et se concentrer sur chacune de ses paroles pour ne pas



[https://www.tvhland.com/articles/dessins\\_courir-et-tomber-terre-en-animation-article-5239.html](https://www.tvhland.com/articles/dessins_courir-et-tomber-terre-en-animation-article-5239.html)

perdre l'intensité des propos évoqués, ceci de 8h à 17h non-stop.

Les professeur.e.s se demandent ce qui est recherché d'un point de vue didactique, quelles compétences cherche-t-on à mettre en avant lors d'un oral si ce n'est celle de laisser plus de temps à la parole de l'élève ?

A la fois, il est demandé d'assouplir le programme et en même temps, on compte sur la capacité de dispenser les savoirs à petit temps et petit coût.

## QUELQUES NOUVELLES DES DOSSIERS EN COURS :

### • les parkings :

Notre courrier a été relayé à la Fondation des Parkings par la DG et nous recevons une réponse du Conseil d'État qui ne répond pas à notre questionnement. Pourtant il nous semblait avoir été assez clair dans notre lettre. Le gouvernement ne prend plus en compte **la mesure** dans ses décisions. <https://avenirsyndical.ch/secteurs/enseignement/documentation/>

### • la charte numérique

C'est au niveau du secrétariat général que les enjeux se définissent. Une charte numérique est en voie d'être rédigée pour la rentrée. Ce dossier que nous suivons depuis septembre est pris au sérieux par la Direction générale du Secondaire II.

Suite à notre conférence sur le numérique, la réponse politique à la question urgente des Verts qui reprend notre constat sur le numérique est restée totalement évasive de la part de notre Présidente. C'est tout à fait regrettable. <https://avenirsyndical.ch/secteurs/enseignement/documentation/>

### • l'IUFE

Nous avons interpellé notre Présidente Anne Emery-Torracinta quant aux conditions d'engagement des jeunes stagiaires qui n'auront pas de stage en responsabilité lors de leur deuxième année d'étude. Certains étudiants sont dans la précarité : n'oublions pas que la moyenne d'âge à la sortie de l'IUFE est de 35 ans. Ces études étant un postgrade, les stagiaires de l'IUFE n'ont pas la possibilité d'obtenir une bourse.

Pour l'instant le dossier reste ouvert et il est conduit au niveau politique, il faudra soutenir nos stagiaires.

### • la réforme CO22 avance

Désormais les élèves ne seront plus orientés en fin d'école primaire, cycle 2, mais au cours de la scolarité au CO. Même s'il est prouvé que l'hétérogénéité favorise les apprentissages de tous les élèves, reste à connaître le nombre d'élèves par classe. Cette structure ne peut fonctionner si les élèves sont trop nombreux par regroupement, il ne faudrait pas dépasser les 18-19 élèves par classe et exiger que tous les élèves en inclusion soient accompagnés d'un éducateur spécialisé. La question est de savoir si l'État se donnera cette fois-ci les moyens de sa réforme ?

### • et la rentrée du primaire, se soldera-t-elle par des cours supplémentaires pour les enseignants sur un taux d'heures identique ?

Reste l'immense souci occasionné par **une école inclusive** qui est menée à petit coût : ce sont les enfants scolairement en difficultés qui pâtissent de cette dynamique.

### • le PEC entre en force à la rentrée scolaire 21, alors que ses rédacteurs doivent encore rendre des documents et des références ce mois de juin. Les enseignants n'ont pas eu le temps d'accorder leurs violons sur les examens de fin d'année. On va soumettre les élèves à deux examens en fin de première et de deuxième année en français : un écrit et un oral. Pour certains c'est une surcharge qui ne fait pas sens. **AS est d'avis qu'il faut garder l'écrit en fin de première année et faire une évaluation orale significative tenant à la compréhension de texte durant l'année, sur les cours. Quant à la deuxième année, on garderait l'examen**

oral.

À partir du **TRACT POUR TOUS LES SECTEURS** d'Avenir Syndical

**LPAC-RPAC-LCPEG-APG :**

**Quand le Conseil d'État attaque de partout !**

Est-ce que les élections qui viennent de faire basculer le Conseil d'État à *gauche* vont stopper la multiplicité des attaques en cours ? Au vu des enjeux majeurs pour le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné, c'est une question à poser de toute urgence au gouvernement.

Voici les projets en cours qui avancent tambour battant :

#### **LPAC (puis LIP)**

- Faciliter le licenciement

La garantie de l'emploi est la protection majeure du personnel de l'État. Le projet de loi vise à la faire disparaître. La LIP va subir le même sort,

- Supprimer la réintégration

Pire, un licenciement abusif n'ouvrirait plus de droit à la réintégration. L'État pourrait ainsi licencier abusivement sans entrave et l'employé-e-x ne retrouverait jamais son poste.

- Suppression du lien avec la loi sur les salaires

La Loi sur le traitement du personnel ne figurerait plus dans la LPAC, ce qui permettrait des salaires différents (lesquels ?) pour de très nombreux-euses employé-e-x-s du secteur public, comme par exemple l'Hospice Général, l'OCAS, l'IMAD, etc.

#### **CPEG-CPFP**

- Changement de la répartition

L'État veut passer d'une actuelle répartition des cotisations d'un tiers (part employé-e-x-s) et deux tiers (part employeurs) à une répartition 42%-58%. Ce petit tour de passe-passe ferait perdre aux employé-e-x-s jusqu'à CHF 4'935.- par an côté CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) et, respectivement, jusqu'à CHF 6'180.- par an côté CPFP (Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison).

#### **APG**

- Privatisation de l'assurance

Aujourd'hui garantie par l'Etat en auto-assurance, la perte de gain serait privatisée auprès d'assurances cherchant avant tout la rentabilité sur le dos du personnel et de sa santé.

**Ce n'est pas une musique d'avenir, ce sont ces prochains mois que tout se décide.** Allez-vous accepter que la fonction publique soit gérée comme le privé ? Il y va de la loyauté de l'État face à ses citoyens et du versement de leurs impôts : du respect de l'État de droit. En effet, il est nécessaire de préserver l'indépendance de tout fonctionnaire afin qu'il n'ait pas à subir de quelconques pressions sur son lieu de travail (cf facilitation de licenciement).

**Ce n'est même pas une question de droite ou de gauche, c'est le simple respect du statut de l'État mis en place dès Max Weber.**





Pour que la pédagogie et l'encadrement des élèves restent une priorité, il est urgent de soutenir les enseignants. Ceux-ci doivent retrouver le temps nécessaire aux tâches essentielles afin de répondre, au mieux, aux besoins de tous les élèves.

Comité Avenir Syndical Enseignement

Signature électronique de la pétition

<https://avenirsyndical.ch/secteurs/enseignement/>

**Avenir syndical Comité enseignement :**

Soyons nombreux pour défendre notre école ! Rejoignez-nous ! (076 382 15 18)

<https://avenirsyndical.ch/adhesion/>



# A VENIR SYNDICAL